

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Plan de soutien à la filière automobile : le ministère de l'Economie et des Finances lance un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour soutenir les investissements de modernisation des entreprises

Paris, le 23/06/2020 N° 2218

Alors que les entreprises de la filière automobile ont été fragilisées par la chute brutale d'activité déclenchée par la crise sanitaire et par les incertitudes sur le rythme de reprise de l'activité à court et moyen terme, l'industrie automobile fait face à des défis industriels majeurs associés aux transitions énergétique (véhicule zéro émission carbone) et numérique (véhicule autonome, par exemple).

Face à ces enjeux, le « Plan de soutien à l'automobile pour une industrie verte et compétitive » présenté par le président de la République, le 26 mai dernier, a fixé plusieurs directions avec un seul objectif : produire en France les véhicules propres de demain pour rester une grande nation de l'automobile.

Pour cela, il convient d'aider les entreprises à gagner en compétitivité, par une accélération des démarches d'automatisation et de digitalisation de leurs procédés industriels. Elles doivent pouvoir gagner en résilience en diversifiant leurs activités, notamment en direction des marchés dont la croissance sera tirée par la transition énergétique et environnementale (chaîne de traction électrique, stockage de l'énergie par batteries ou hydrogène, allègement des matériaux,...).

Dans ce cadre, un fonds de soutien aux investissements doté de 200 millions d'euros en 2020 a été créé. Un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) ouvert à toutes les entreprises de la filière et opéré par Bpifrance vient également d'être publié.

Cet AMI est destiné aux entreprises de la filière qui souhaitent investir dans leurs outils de production pour le rendre plus compétitif et l'orienter vers les modèles économiques d'avenir. Les financements, majoritairement en subventions, leur permettront de développer des processus innovants grâce aux outils numériques ou de mettre en place de nouveaux procédés en faveur de la transition environnementale.

Ces projets pourront notamment concerner la réalisation d'investissement en vue d'augmenter le réemploi de matériaux ou de favoriser le recyclage, de façon à réduire l'empreinte environnementale des sites de production. Ils pourront également concerner le développement et la diversification vers des pièces pour les véhicules hybrides ou électriques, contribuant ainsi à la décarbonation de ce mode de transport.



Pour en savoir plus : https://www.bpifrance.fr/A-la-une/Appels-a-projets-concours/Plan-Auto-Programme-de-soutien-aux-investissements-de-modernisation-de-la-filiere-automobile-50040

Contacts presse:

Cabinet de Bruno Le Maire : presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr

Cabinet d'Agnès Pannier-Runacher presse.semef@cabinets.finances.gouv.fr

BpiFrance

Nathalie Police - nathalie.police@bpifrance.fr